



## CHSCTA du 7 mars 2019

### Déclaration du Sgen CFDT

En tant que syndicat, nous sommes souvent alertés sur des problèmes concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail par des personnels.

Pour le Sgen CFDT, il y a deux éléments qui nous semblent indispensables pour travailler ensemble à l'amélioration de la santé, la sécurité et des conditions de travail des personnels : Le CHSCT et le RSST.

Le CHSCT en tant qu'instance réglementaire de dialogue et d'échange : échange entre les représentants des personnels qui font remonter les difficultés du terrain et le chef de service, responsable légale de leur santé, sécurité et conditions de travail, avec l'éclairage des professionnels dans ce domaine (ISST, Médecin de prévention, infirmière, ergonomiste, conseiller de prévention, assistante sociale), en vue de trouver des solutions pour améliorer la santé, sécurité et conditions de travail.

Pour faire remonter les difficultés du terrain vers les chefs de service, les personnels disposent d'un outil réglementaire : le RSST. Ce registre permet « à chaque personnel ou usager d'inscrire toute observation et toute suggestion qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques et de l'amélioration des conditions de travail » (art 3-1 du décret 82-453).

Or, de nombreux indicateurs nous font penser que ces questions ne semblent pas être une priorité pour l'administration :

- ✓ la mise en place du nouveau CHSCTA en mars alors que les élections professionnelles ont eu lieu il y a 2 mois, en décembre.
- ✓ l'absence de Madame la Rectrice, présidente du CHSCTA, à cette instance.
- ✓ la non considération du RSST comme outil réglementaire d'alerte des difficultés du terrain, aggravée, à ce jour, par la fermeture du RSST électronique.
- ✓ l'absence d'un groupe de réflexion et de travail sur ces questions dans le projet « académie apprenante » : il est beaucoup question de bien-être et de bienveillance à l'encontre des élèves et c'est une très bonne chose mais qu'en est-il du bien-être et de la bienveillance à l'encontre des personnels ?

Car en effet, nous pensons que les personnels ne pourront parler et transmettre de la bienveillance et du bien-être aux élèves que si eux même se sentent bien au travail.

Au regard de ces remarques et pour pouvoir progresser et avancer ensemble sur ces questions qui touchent la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels, nous souhaitons :

- que Madame la Rectrice préside le CHSCTA. Ce serait, en effet, l'occasion de montrer aux personnels que la prise en compte de ces problèmes se fait au plus haut niveau de l'académie.
- que les échanges lors de cette instance puissent être des échanges respectueux des personnes et constructifs pour avancer ensemble vers des solutions concrètes.
- que nous puissions, comme le souligne le guide juridique reprenant l'art 60 du décret 82-453, reprendre, à chaque séance du CHSCTA, les observations consignées dans le RSST les plus significatives pour « *les examiner, en discuter et être informé par l'administration des suites qui ont été réservées à chacun des problèmes soulevés par ces inscriptions* ».
- que le RSST électronique puisse être rapidement remis en service. Ce qui permettra une meilleure prise en compte des problèmes du terrain au niveau académique.
- qu'un groupe de travail soit engagé sur les sujets du bien-être et de la qualité de vie au travail des personnels dans le projet académique.

En espérant pouvoir travailler ensemble sur ces questions pour améliorer la qualité de vie au travail des personnels, qui, nous le pensons, se répercutera sur la qualité de leur travail, je vous remercie de votre attention.